

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2022-424

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SORAPEL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **Square Alfred de Musset** à l'occasion de travaux pour l'aménagement du lotissement Le Clos du Colombier,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 19 septembre 2022 au 14 octobre 2022,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation et le stationnement seront interdits du 19 septembre 2022 au 14 octobre 2022.

- Square Alfred de Musset, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SORAPEL.

**Article 3** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente-et-un août deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

